



Championnats Départementaux Jeunes

Règlement Saison 2024 - 2025

1) Généralités :

- 1.1 Les Championnats Départementaux Jeunes (CDJ) sont des compétitions fédérales départementales officielles, autorisées et homologuées par la Ligue SudBad de Badminton, organisées par le Comité de Badminton du Var (ci-après désignée par Bad83). Les titres de Champion Départemental du Var sont décernés dans les cinq disciplines et les catégories suivantes :
 - SH, SD, DH, DD et DMX.
 - Mini - Poussins, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors.
- 1.2 La gestion et le suivi des CDJ sont délégués au salarié.
- 1.3 Pour tous cas non prévu par le présent règlement de la compétition, les règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) pour les compétitions officielles prévalent.
- 1.4 Pour tous les autres cas non prévus par le présent règlement et par les règlements de la FFBaD, le Salarié pourra prendre les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition.
- 1.5 Les tableaux seront réalisés par catégorie (Mini – Poussins, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors)

2) Calendrier des CDJ :

- 2.1 Il y a un seul week-end de compétition permettant de participer en Simple, en Double et en Mixte.

3) Modalités d'inscription et de qualification :

- 3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétroplanning prévisionnel des CDJ est le suivant :
 - J - 13 : date limite des inscriptions
 - J – 9 : date de prise en compte du CPPH
 - J - 8 : envoi aux clubs des convocations définitives
- 3.2 Seuls sont admis à participer aux CDJ les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs du Bad83 et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroulent les CDJ.
- 3.3 Les CDJ sont ouverts aux Mini-Poussins, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors quel que soit leur classement.
- 3.4 **Aucun sur classement n'est autorisé, les joueurs doivent s'inscrire dans leur catégorie**
- 3.5 Tout joueur a la possibilité de s'inscrire dans les 3 disciplines (Simple / Double / Mixte)



- 3.6 Dans chaque tableau, et ce pour toutes les catégories, les 8 meilleurs joueurs / paires au CPPH seront retenus. Les joueurs / paires non retenus sont placés sur Liste d'Attente (L.A.), les joueurs / paires ayant le plus haut CPPH de la liste sont repêchés en priorité.
- 3.7 Les inscriptions sont réalisées sur Badnet ou bien encore via le formulaire d'inscription prévu.
- 3.8 Lorsqu'un mineur participe aux CDJ, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent à respecter le Règlement Complémentaire des Compétitions (RCdC) du Bad83 en vigueur, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs.
- 3.9 Le montant de l'inscription est fixé par Bad83 à 12 € pour un tableau, 15 € pour 2 tableaux et 18 € pour 3 tableaux.
- 3.10 Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec Bad83 à la date limite d'inscription.
- 3.11 Les droits d'inscription sont facturés par Bad83 et doivent être versés par les clubs après les CDJ et au vu des tableaux définitifs.

4) Tableaux :

- 4.1 Les tableaux seront réalisés dès qu'il y aura un minimum de 3 joueurs ou paires inscrits dans un tableau. Dans le cas où un tableau ne compte que 3 joueurs, la proposition sera faite aux joueurs concernés quant au maintien du tableau, et le tableau sera annulé dès lors que l'un des joueurs le refuse. Tous les matchs sont obligatoires et serviront à classer l'ensemble des participants. Les tableaux de Double et de Mixte peuvent être joués directement en élimination directe en fonction des capacités d'accueil dont dispose l'organisateur et du nombre d'inscrits.
- 4.2 Les Simples se dérouleront le samedi ainsi qu'une partie des Double Mixte. Les Doubles seront joués le dimanche ainsi que la fin des Doubles Mixtes.
- 4.3 En double (ou en mixte), si la paire n'est pas constituée (partenaire différent ou sans partenaire pour l'un des deux), une vérification auprès des joueurs est faite pour constituer la paire. Dans tous les autres cas, le joueur se voit attribuer un partenaire parmi les joueurs sans partenaires dans la mesure du possible. Les paires sont constituées en mettant ensemble les 2 joueurs ayant le plus de points (et en cas d'égalité appartenant au club le plus éloigné), puis les 2 suivants et ainsi de suite.
- 4.4 Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de [l'article 3.1](#).
- 4.5 Les finalistes et vainqueurs reçoivent des récompenses sous forme de coupes ou trophées.
- 4.6 Si le nombre d'inscrits est trop important, le Salarié se réserve le droit de limiter le nombre de participants. La priorité sera donnée aux joueurs dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.



5) Organisation d'un CDJ :

- 5.1 Les CDJ débutent chaque jour le matin à partir de 8h00 et se déroulent toute la journée. Les horaires de fin de journée sont fixés en accord avec le RGC par le Salarié.
- 5.2 [Suite à la compétition, le reversement au Club par le Comité, prévu dans la grille tarifaire 2024 – 2025, sera effectué sous conditions énoncées à l'Article 9.](#)
- 5.3 Les joueurs peuvent jouer leurs matchs avec un maillot floqué à leur prénom et/ou leur nom.
- 5.4 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils pendant leurs matchs entre les points et aux arrêts de jeu à 11 et 21.

6) Arbitrage :

- 6.1 Les Juge-Arbitres (JA) officiants sur les CDJ sont désignés par Bad83 en lien avec le Cadre Technique Départemental.
- 6.2 Les éventuels arbitres ou Juges de Ligne sont désignés respectivement par la CJD ou par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.
- 6.3 Le scoring sera assuré de la manière suivante : lors des phases de poules, le gagnant du match précédent assurera le scoring, après les sorties de poules, le perdant assurera le scoring.
- 6.4 Sur les tableaux Minibads et Poussins une tierce personne (de préférence sans lien de parenté aux joueurs) peut venir aider les joueurs à comptabiliser leurs points, ainsi qu'à se positionner sur leur demi-terrain respectif.

7) Volants :

- 7.1 Le volant officiel est désigné par le club d'accueil et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.
- 7.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

8) Respect de la discipline :

- 8.1 Les CDJ se déroulent dans le respect des règlements disciplinaires fédéraux.
- 8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant un CDJ pour lequel ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBA D.



9) Obligation du Club organisateur :

9.1 Lors de la réception d'un TDJ, afin de prétendre au reversement, le Club organisateur devra répondre à plusieurs obligations :

- Installer une table ou tout support afin d'y installer et mettre en avant toutes les récompenses
- Réaliser la remise des récompenses soit sur un podium, soit à l'aide des supports fournis par Bad83 (Roll – up, séparateurs)
- Prendre une photo de chaque podium et les transmettre au Salarié du Comité pour diffusion